



4 mars 2024

Ajout du fer Monoferric^{md} à l'offre régionale - **PRÉCISIONS** -

À la suite du communiqué émis par le CRSP le 16 février 2024 mentionnant la révision de l'ordonnance régionale de fer intraveineux, le CIUSSS de la Capitale Nationale a simplifié la trajectoire afin de ne plus exiger qu'une demande de soins doive être complétée. Ainsi, seule [l'ordonnance régionale de Fer IV](#) doit être acheminée au point de service à l'adresse suivante :
servicesgenerauxintensifiesDR.ciuSSscn@ssss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au 418 577-8983.

Les coordonnées sont disponibles sur la page internet du CIUSSS CN dans la section destinée aux personnel soignant : [Services généraux | CIUSSSCN \(gouv.qc.ca\)](#)

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département de pharmacie à l'adresse suivante : pharmacie.ciuSSscn@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration